

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

1. La présente demande émane du réseau :

- (1) Communauté française
- (1) Libre confessionnel
- (1) Provincial et communal
- (1) Libre non confessionnel

13/06/03

Identité du responsable pour le réseau : (2) Jean STEENSELS Date et signature (2):

2. Intitulé de l'unité de formation : (2)

ART DU VITRAIL: INITIATION

CODE DE L'U.F. (3)	65 J801 U J E 1	CODE DU DOMAINE DE FORMATION (4)	601
--------------------	-----------------	----------------------------------	-----

3. Finalités de l'unité de formation : Reprises en annexe n° 1 de 1 page(s) (2)

4. Capacités préalables requises : Reprises en annexe n° 2 de 1 page(s) (2)

5. Classement de l'unité de formation :

- (1) Enseignement secondaire de : (1) transition (1) qualification
- du degré : (1) inférieur (1) supérieur

(1) Enseignement supérieur de type court

(1) Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement (1)		Classement du Conseil supérieur (1)	
Technique	<input type="radio"/>	Technique	<input type="radio"/>
Economique	<input type="radio"/>	Economique	<input type="radio"/>
Paramédical	<input type="radio"/>	Paramédical	<input type="radio"/>
Social	<input type="radio"/>	Social	<input type="radio"/>
Pédagogique	<input type="radio"/>	Pédagogique	<input type="radio"/>
Agricole	<input type="radio"/>	Agricole	<input type="radio"/>
Maritime	<input type="radio"/>	Maritime	<input type="radio"/>

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

6. Caractère occupationnel : (1) oui (1) non

7. Constitution des groupes ou regroupement : Repris en annexe n° 3 de page(s) (2)

8. Programme du (des) cours : Repris en annexe n° 4 de page(s) (2)

9. Capacités terminales : Reprises en annexe n° 5 de page(s) (2)

10. Chargé(s) de cours : Repris en annexe n° 6 de page(s) (2)

- (1) Cocher la mention utile
- (2) A compléter
- (3) Réserve à l'administration
- (4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

Code de l'unité de formation : (3) 651801411E1	Code du domaine de formation : (4) 601
--	--

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Horaire minimum :

<u>1. Dénomination du (des) cours</u> (2)	<u>Classement du(des) cours</u> (2) (5)	<u>Code U</u> (2) (6)	<u>Nombre de périodes</u> (2)
Art du vitrail: initiation - technologie	CT	B	12
Art du vitrail: initiation – travaux pratiques	PP	L	68
2. Part d'autonomie	XXXXXXXX		
		Total des périodes	80

v

12. Réserve au Service d'inspection :a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

19 AOUT 2003

Date :

Signature :


 A. COLLINET
 ADM. PEDAG.

(2) A compléter

(3) Réserve à l'administration

(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

(5) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM

(6) Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'administration)

Unité de formation :

Art du vitrail : initiation

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION :

1.1 Finalités générales

- a) Concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, culturelle et scolaire.
- b) Répondre aux besoins et demandes en fonction émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2 Finalités particulières

Cette unité de formation a pour objectif d'initier l'étudiant aux techniques de l'art du vitrail et donc de l'amener à:

- réaliser une pièce à partir d'un modèle simple ;
- respecter les contraintes techniques élémentaires du vitrail ;
- respecter les critères essentiels d'équilibre et d'harmonie.

Unité de formation :

Art du vitrail : initiation

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES :

2.1 Capacités

L'étudiant sera capable de faire preuve d'une motivation suffisante dans le domaine concerné sur base d'un entretien oral.

2.2 Titres pouvant en tenir lieu

Aucun

Unité de formation :

Art du vitrail : initiation

**3. RECOMMANDATIONS PARTICULIERES POUR LA CONSTITUTION DE
GROUPES ET LE REGROUPEMENT :**

Néant

Unité de formation :

Art du vitrail : initiation

4. PROGRAMME DE L'UNITE DE FORMATION

A l'issue de la formation, l'étudiant sera capable de :

1) Technologie :

- connaître les contraintes du dessin d'un vitrail ;
- distinguer les différents types de verre ;
- connaître les techniques de coupe du verre ;
- connaître les procédés élémentaires de la mise en plomb.

2) Travaux pratiques

A partir d'un modèle proposé ou choisi

- reproduire un dessin de vitrail ;
- réaliser un calibrage de base ;
- exécuter la coupe d'après calibre ;
- réaliser l'assemblage et la mise en plomb.

Unité de formation :

Art du vitrail : initiation

5. FIXATION DES CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de la réussite, l'étudiant devra prouver qu'il est capable, à partir d'un modèle,

- de réaliser un vitrail :
 - en respectant le modèle choisi ;
 - en respectant les contraintes de coupe et les étapes de réalisation ;
- d'expliquer les choix techniques dans l'assemblage et la mise en plomb.

Pour le degré de maîtrise, il sera tenu compte :

- de la précision du dessin du calibrage, de la coupe et de la mise en plomb ;
- de l'équilibre et de l'harmonie de la réalisation ;
- du respect des consignes de sécurité.

Unité de formation :

Art du vitrail : initiation

6. PROFIL DU CHARGE DE COURS :

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert pouvant justifier d'une expérience d'au moins 3 ans dans le domaine de l'art du vitrail.

TABLEAU DE CONCORDANCE RELATIVE A 2 UNITES DE FORMATION (1)

« Art du vitrail: Initiation »

Date d'approbation :

Date d'application obligatoire :

Date limite d'application :

Code de référence régime 1 définitif	Code du domaine de formation	Intitulé régime 1 définitif	Code de référence régime 1 définitif	Code du domaine de formation	Intitulé régime 1 définitif
601		Art du vitrail: Initiation	NEANT	NEANT	NEANT

(1) l'un ou l'autre selon le cas.